

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Ville de Bonaventure

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO R2021-743
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-543 (RÈGLEMENT DE
ZONAGE) DE LA VILLE DE BONAVENTURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la ville de Bonaventure a adopté à sa réunion du 6 avril 2021 le Règlement numéro R2021-743 modifiant le Règlement de zonage de la ville de Bonaventure ;

Que ce Règlement a pour objet et conséquence de de créer et d'autoriser l'usage particulier numéro 2423 (Centres de jardinage) dans la zone 222-A ;

Que ce Règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue entre le 19 mars et le 3 avril 2021 ;

Que ce Règlement est en vigueur en date du 10 septembre 2021, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

Que ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Bonaventure.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'Amélie Nadeau' written in a cursive style.

Amélie Nadeau
Directrice générale adjointe et greffière

16 septembre 2021